

MAITRISE D'OEUVRE POUR LES LIBERATIONS D'EMPRISES DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA GRANDE RUE

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique notamment son livre IV (1ère partie) relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T;

Considérant le projet de requalification de la Grande Rue comprenant les démolitions des maisons dites Gay, Thoby et Puget ;

Considérant la nécessité d'avoir une maîtrise d'œuvre spécifique aux démolitions prévues dans le cadre de la requalification de la Grande Rue ;

Considérant la proposition d'honoraires de l'entreprise LVEO, domiciliée à 271 Route de l'Ancienne Cure - 74150 VAULX, de 12 750 € HT, soit 15 300 € TTC, pour les études préalables et la consultation des entreprises, décomposée de la manière suivante :

- Descriptions et estimations sommaires des ouvrages :
 - Relevés photographiques des existants et description des ouvrages en places ;
 - Relevés géométriques partiels ou non des existants ;
 - Plan des sondages destructifs et synthèse des relevés pour définition des matériaux à démolir ;
 - Carnet de détails des plans de principes ;
 - Définition des modes opératoires pour certains travaux de déconstruction et/ou reconstruction ;
 - Descriptif quantitatif ;
 - Estimation et élaboration d'un planning prévisionnel ;
 - Présentation d'une synthèse au maître d'ouvrage et à l'assistant à maîtrise d'ouvrage.
- Établissement du dossier de consultation des entreprises, consultation et choix des entreprises :
 - Réalisation d'un dossier de plans géométriques de principes pour certains ouvrages de déconstruction et/ou de reconstruction ;
 - Mise à jour des documents graphiques ;
 - Définition d'un planning de travaux ;
 - Description des installations de chantier ;
 - Rédaction d'un descriptif détaillé ;
 - Rédaction d'un quantitatif détaillé ;
 - Consultation des entreprises ;
 - Analyse des offres ;
 - Établissement d'un tableau récapitulatif financier ;
 - Présentation synthétique au maître d'ouvrage et à l'assistant à maîtrise d'ouvrage ;
 - Négociation et choix des entreprises ;
 - Conformité administrative ;
 - Signature des marchés de travaux et transmission des ordres de services.

DÉCIDE

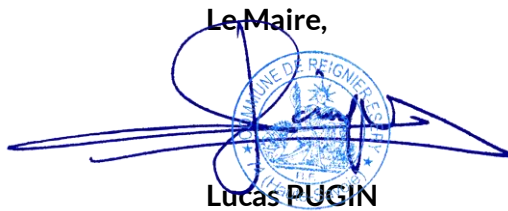
Article 1 : de conclure le contrat de prestations de maîtrise d'œuvre pour les études préalables et les consultations liées aux libérations d'emprises dans la Grande Rue avec l'entreprise LVEO Ingénierie pour un montant total hors taxe de 12 750.00€ ;

Article 2 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 25 Janvier 2024

Le Maire,

Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente publiée le 31 janvier 2024